

1. Projets de travaux :

- Plan Mercure : Travaux de réfection des rues du Moulin à Haccourt et de Haccourt à Heure-le-Romain.
Montant estimé des travaux : 248.997,93 € TVAC
Montant maximum du subside escompté : 199.198,34 € – Subside Région Wallonne
- Plan triennal – Egouttage et réfection de la rue Wérihet à Hermalle-sous-Argenteau.
Montant estimé des travaux : 502.706,02 € TVAC (TVA non applicable pour les travaux SPGE)
Montant maximum du subside escompté : 170.552,12 € – Subside Région Wallonne + 218.452,48€ HTVA pris directement en charge par la SPGE (Société publique de la gestion de l'eau)
Parallèlement travaux de renouvellement des installations d'eau réalisés et pris en charge par la SWDE par marchés conjoints.
- Plan Escargot 2008 : Travaux d'aménagement rue du Vivier à Heure-le-Romain.
Montant estimé des travaux : 227.091,87 € TVAC
Montant maximum du subside escompté : 170.318,90 € – Subside Région Wallonne
- UREBA - Placement de systèmes de télégestion de chauffage dans divers bâtiments scolaires et administratifs communaux.
Montant adjugé des travaux : 345.360,62 € TVAC
Montant maximum du subside escompté : 259.020,47 € – Subside du Gouvernement Wallon-DGTRE
- UREBA : Remplacement de châssis dans les écoles
 - Heure-le-Romain rue de la Hachette et rue Baronhaie.
Montant adjugé des travaux : 226.952,80 € TVAC
Montant maximum du subside escompté : 170.214,6 € – Subside Région Wallonne
 - Haccourt rue des Ecoles.
Montant adjugé des travaux : 157.854,46 € TVAC
Montant maximum du subside escompté : 118.390,85 € – Subside Région Wallonne
- Projet pilote Décret impétrants - Travaux d'égouttage et de réfection générale rue Michel à Haccourt partie nord.
Montant estimé des travaux : 375.320,83 € TVAC
Montant maximum du subside escompté : 200.000 € Subside Région Wallonne + 73.039,80€ SPGE soit 273.039,80€ au total.
- Construction de nouvelles infrastructures sportives à Vivegnis rue Derrière les Haies.
Montant estimé des travaux : 828.601,95 € TVAC
Montant maximum du subside escompté : 576.000 € – Subside Région Wallonne – Infraspport
- Plan triennal -Travaux d'égouttage et de réfection des rues du Ruisseau et de Beaumont à Haccourt.
Montant estimé des travaux : *en cours d'étude*
Montant maximum du subside escompté : *en cours d'étude* – Subside Région Wallonne + SPGE
- Travaux d'extension au hall omnisports de Hermalle-sous-Argenteau (Foyer de Quartier).
Montant estimé des travaux : 2.480.712 € TVAC
Montant maximum du subside escompté : 1.606.540 € – Subside Région Wallonne - Infraspport
- Travaux de rénovation au hall omnisports d'Oupeye.
 - Changement de châssis
Montant estimé des travaux : 28.016,34 € TVAC
Montant maximum du subside escompté : 21.012,26 € – Subside Région Wallonne - Infraspport
 - Rénovation de carrelage dans les vestiaires et douches
Montant estimé des travaux : 43.922 € TVAC
Montant maximum du subside escompté : 32.941,5 € – Subside Région Wallonne - Infraspport

- Plan Escargot 2009 : Amélioration et sécurisation des abords des écoles et aménagement de la place Marie Monard.
Montant estimé des travaux : 202.081,19€ TVAC
Montant maximum du subside escompté : 151.560,89€ – Subside Région Wallonne
- Aménagements de sécurité pour réduire la vitesse rue de Hermalle à Oupeye, rue des 4 Chemins à Hermalle-sous-Argenteau et rue Jean Volders à Vivegnis.
Montant estimé des travaux : 67.686€ TVAC
Montant maximum du subside escompté : 50.571,91€ – Subside Région Wallonne
- Suite aux conditions climatiques particulièrement rudes de cet hiver, Monsieur le Ministre COURARD en charge des affaires intérieures et de la fonction publique, a lancé un appel à projet visant à octroyer des subsides aux communes pour la réalisation de travaux de réparation de voiries endommagées. Notre Conseil Communal en sa séance du 25 juin 2009 en a fixé les modalités :

Dégâts d'hiver 2009-2008 - Réparation et entretien de voiries communales - Raclage et pose

* Oupeye- rue de Hermalle (en partie)



* Hermée- rue Gonissen



* Vivegnis- rue du Tournay



* Heure-le-Romain- rue François Janssen



Montant estimé des travaux : 82. 044,66 Euros TVAC Montant maximum du subside escompté : 80% du montant total des travaux subsidiables, montant limité à 70.000 Euros - Subside Région Wallonne.